

**Réalisation d'ouvrages souterrains  
effectués en vue de rechercher de l'eau  
Déclaration d'une opération  
au titre de l'article L 214-1 à 6 du code de l'environnement**

**RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DONT RELEVÉ LE PROJET D'OUVRAGE :**

**1.1.1.0.** Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

**COMMUNE DE SITUATION DES OUVRAGES**

**CASTILLON et SAINTE AGNES (06)**

**COORDONNEES DU DEMANDEUR**

Nom : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) (06)

Adresse : 06500 Menton

Siret : 24060055100065

Contact: Mr BLANCO Jonathan 04 22 13 01 97 [j.blanco@carf.fr](mailto:j.blanco@carf.fr)

**NATURE DE L'OPERATION**

Création de trois forages sur la commune de CASTILLON et SAINTE AGNES pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage.

**EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS**

-Forage Commune de SAINTE AGNES (Alpes Maritimes) lieu dit SAINT ANNE parcelles cadastrées section E655 et E656.

-Forage Commune de CASTILLON (Alpes Maritimes) lieu dit CARMEL parcelle cadastrée section OA1034.

-Forage Commune de CASTILLON (Alpes Maritimes) lieu dit L'OURA parcelles cadastrées section A1147 et A1146. Route de la Condamine.

*(voir les figures 1 et 2)*

*Joindre obligatoirement un extrait du plan au 1/25 000 en indiquant précisément le lieu des travaux.*

➤ **Forage Commune de CASTILLON (Alpes Maritimes) lieu dit L'OURA parcelles cadastrées section A1147 et A1146. Route de la Condamine.**

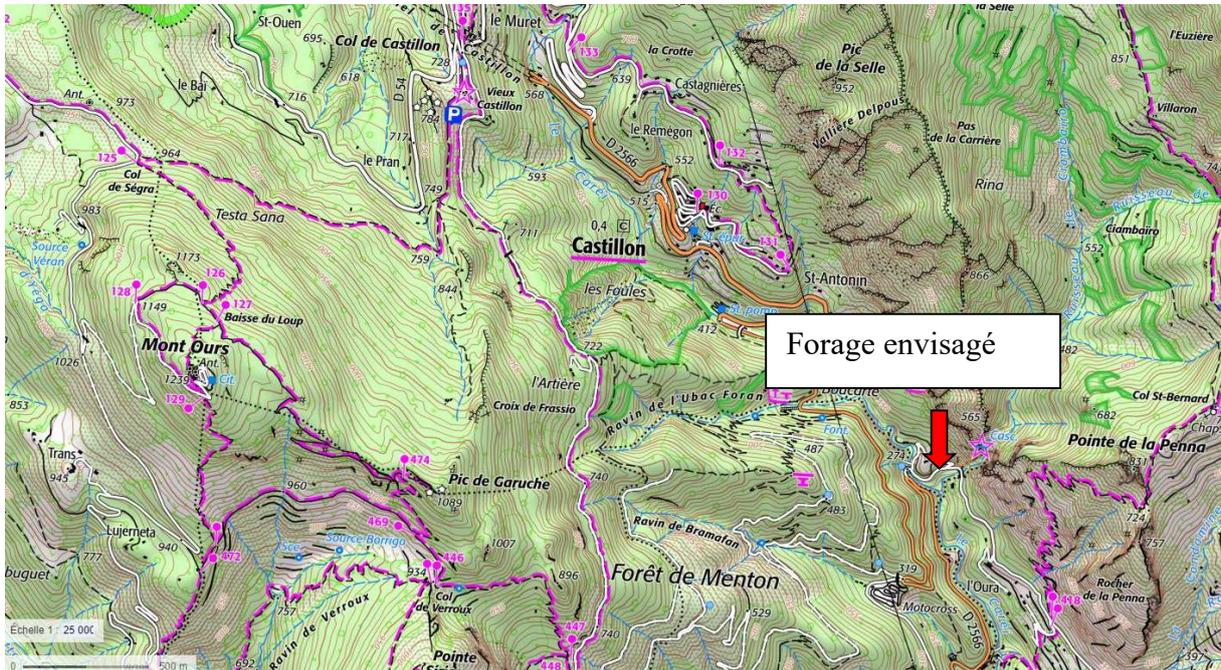


Figure 1 : Plan de situation du forage sur fond topographique

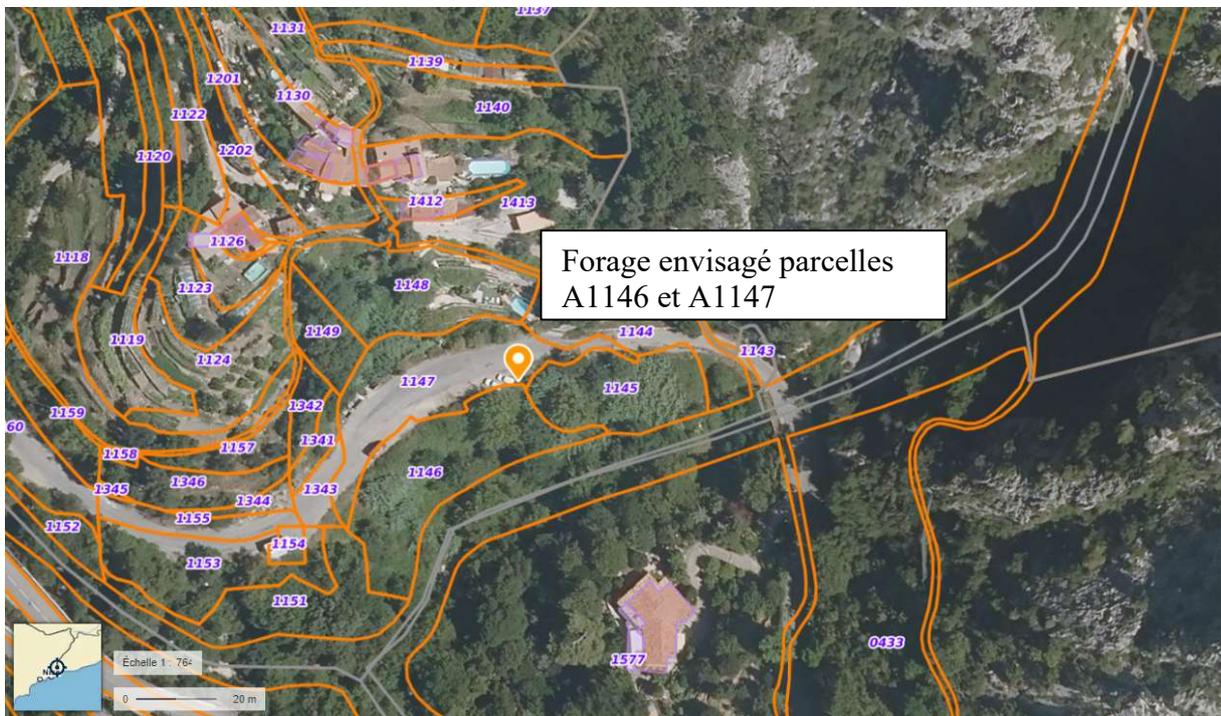
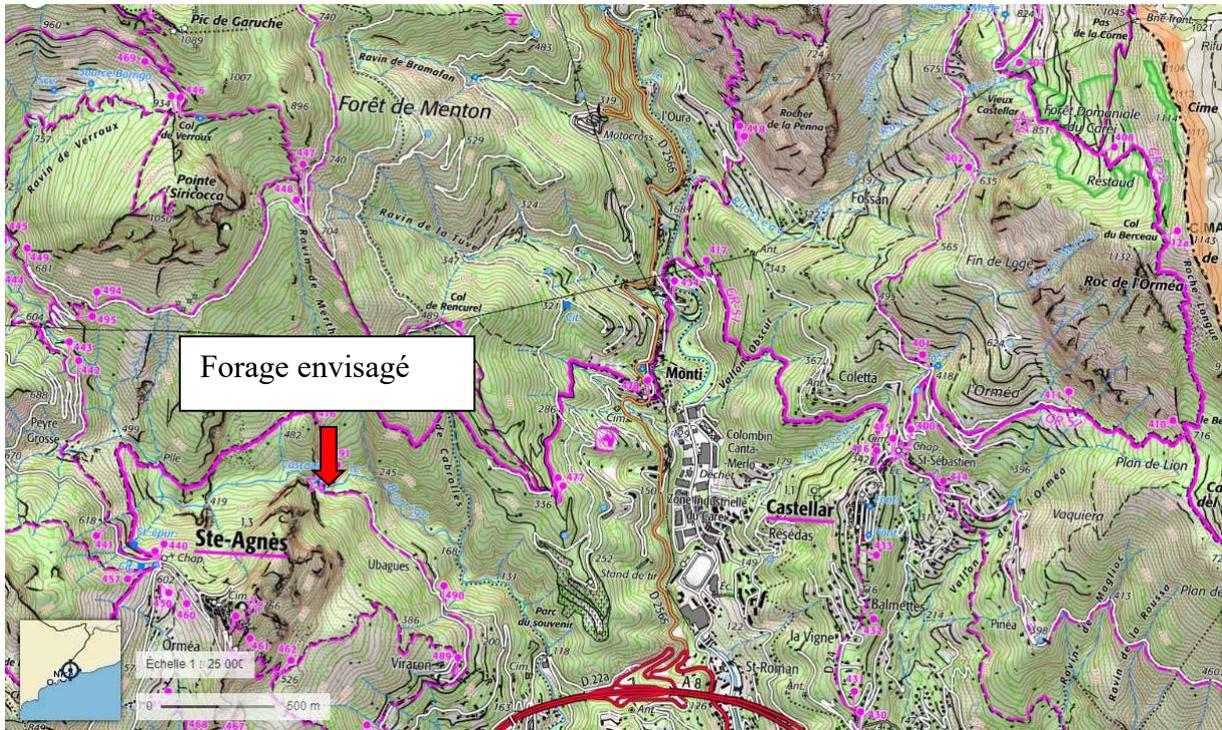


Figure 2 : Forage sur photo aérienne et fond cadastral

➤ **Forage Commune de SAINTE AGNES (Alpes Maritimes) lieu dit SAINT ANNE**  
**parcelles cadastrées section E655 et E656.**

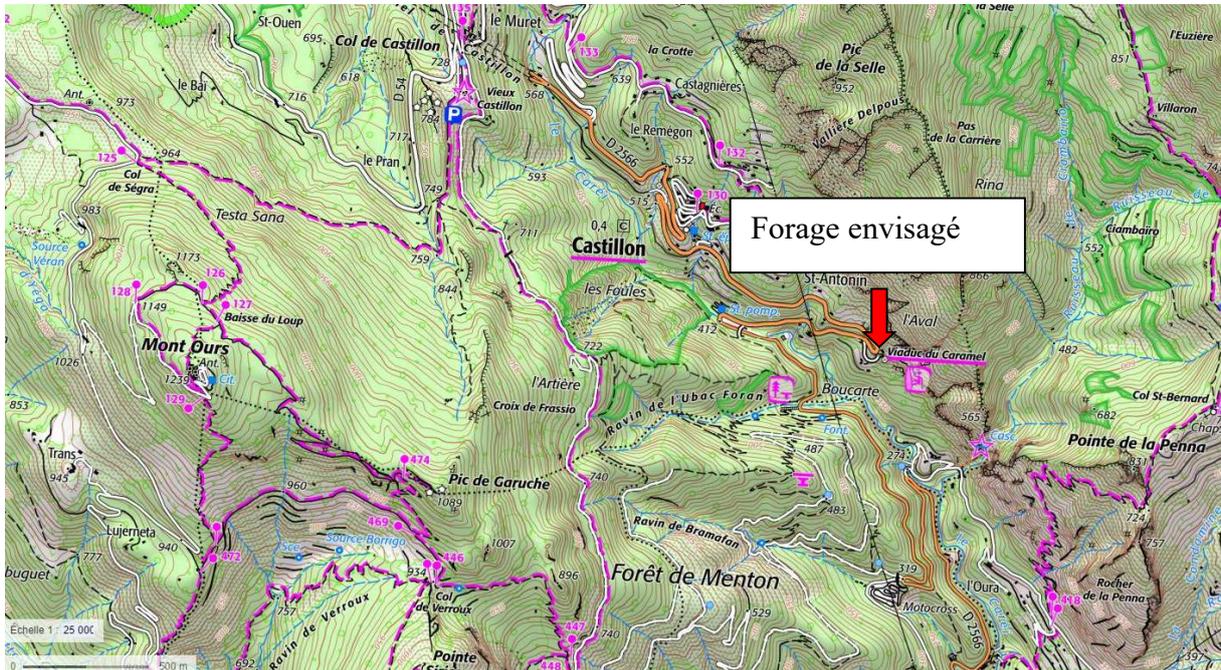


**Figure 1 : Plan de situation du forage sur fond topographique**

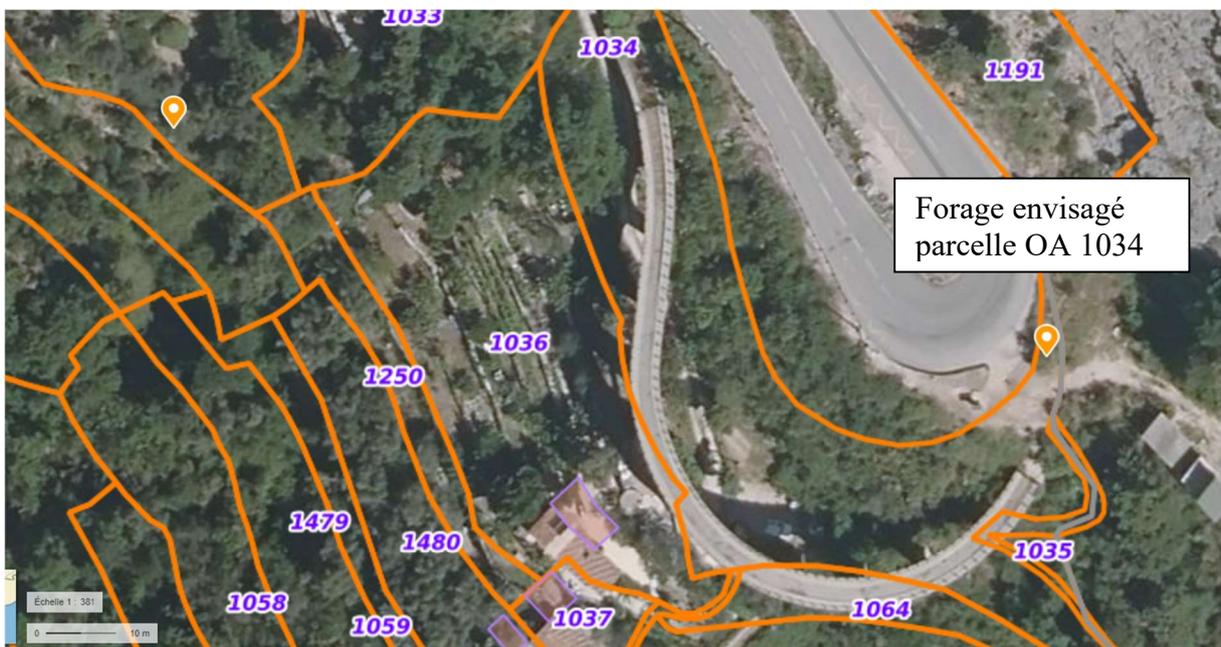


**Figure 2 : Forage sur photo aérienne et fond cadastral**

➤ **Forage Commune de CASTILLON (Alpes Maritimes) lieu dit CAMEL**  
**parcelle cadastrée section OA1034.**



**Figure 1 : Plan de situation du forage sur fond topographique**



**Figure 2 : Forage sur photo aérienne et fond cadastral**

### ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES

Les ouvrages sont situés

- dans une zone inondable
- dans un périmètre de protection de captage d'eau potable
- dans un périmètre de stockage souterrain de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
- à moins de 200 mètres d'une décharge ou installation de stockage de déchets ménagers ou industriels
- à moins de 35 mètres d'un ouvrage d'assainissement collectif ou non collectif, de canalisation d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- à moins de 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines.
- à moins de 35 mètres de bâtiments d'élevage ou de leurs annexes : installations de stockage ou de traitement des effluents (fosse à purin ou à lisier, fumières...), d'aires d'ensilage, de circuits d'écoulement des eaux issus des bâtiments d'élevage, d'enclos ou de volières.
- à moins de 50 mètres des parcelles concernées par l'épandage de déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées.
- à moins de moins de 35 mètres des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles et des épandages de déchets issus d'installations classées pour la protection de l'environnement.

*Cocher les cases*

### DESCRIPTION DES OUVRAGES ENVISAGES

**Profondeur envisagée des ouvrages :** 350 m à 450 m maximum par forage

**Aquifère sollicité et épaisseur :** cible = calcaires jurassiques ; jurassiques ; coupe prévisionnelle : 0 à 450 m calcaires jurassiques

**Diamètre des ouvrages :** tubage acier Ø 165 mm et 219 mm

**Débits espérés :** 30 m<sup>3</sup>/h par forage

**Fermeture des ouvrages :** les ouvrages exploratoires conservés feront l'objet de fermetures de sécurité (têtes d'ouvrage étanche dans un regard enterré étanche).

**Planning des travaux :**

Forages de reconnaissance : octobre/novembre 2023

Essais de pompages : octobre/novembre 2023

**Entreprises :** Consultation en cours

**Durée des essais de débit :** essai de pompage par paliers 4h, essai de pompage longue durée 96h

**Un rapport de fin de chantier sera transmis à la police de l'eau dans un délai de deux mois suivant la fin des travaux conformément à l'article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003.**

## DESCRIPTION DE L'IMPACT ET MESURES CORRECTIVES

Travaux visant à réaliser un forage de reconnaissance dans la nappe profonde Jurassique, dans la masse d'eau FRDG175 - Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises - Dominante sédimentaire non alluviale.

Impact sur la ressource en eau et mesures envisagées pour économiser l'eau et préserver sa qualité :

Les débits d'exhaure espérés étant plutôt faibles, il n'y a pas d'impact notable à envisager sur les ressources en eau souterraines et superficielles. Les ravins ou cours d'eau à proximité ne sont pas pérennes et il est probable qu'il soit à sec lors des travaux de recherche d'eau qui auront lieu en été. Si des eaux souterraines sont recoupées par le forage de reconnaissance, les eaux d'exhaure du forage seront dirigées vers le ravin ou cours d'eau, après être passés dans deux fosses de décantation et filtrées sommairement par ballots de paille.

Pour le forage de STE AGNES l'exutoire sera le cours d'eau du Borrigo.

Pour le forage de Castillon lieu dit Caramel l'exutoire sera un ravin puis le cours d'eau du Carei.

Pour le forage de Castillon lieu dit L'Oura l'exutoire sera le cours d'eau du Ciambairo puis le Carei.

La recherche d'eau s'effectuera en préservant la qualité des eaux souterraines (précautions imposées à l'entreprise de forage). Si le forage est improductif, il sera rebouché pour éviter toute pollution.

## COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée adopté le 21 décembre 2015 impose notamment d'atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir (OF7). La recherche d'eau à Ste Agnès et Castillon vise à autonomiser les communes de la CARF, actuellement contrainte d'acheter de l'eau à une collectivité voisine (REA) et d'utiliser des sources locales moins abondantes.

## NATURA 2000

Remplir le formulaire d'évaluation simplifiée ou préliminaire des incidences Natura 2000 de la DREAL PACA (voir formulaire ci-joint)

Lien internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/formulaire-simplifie-a1355.html>

**Je soussigné, m'engage à respecter et faire respecter l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement et le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée.**

Fait à *Nenton* le *23/08/2023*

signature du pétitionnaire :

A circular stamp with the text "Communes d'Agglomération de la FRANCE FRANÇAISE" is visible. A signature is written over the stamp.

*Si vous avez renseigné ce document pour le compte de la personne pour qui les travaux sont réalisés, vous pouvez indiquer vos coordonnées :*

**Transmettre votre déclaration intégralement remplie, accompagnée d'un plan au 1/25000 (carte d'état major), du protocole de pompage d'essai et de l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 les plus proches à la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes qui vous délivrera un récépissé.**

## Adresse :

Direction Départementale des Territoires et de la mer  
Centre Administratif Départemental  
des Alpes-Maritimes  
BP 3003  
06 201 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 72 72 72  
Fax : 04 93 72 74 86